



## CONDITIONS D'ATTRIBUTION POUR L'OBTENTION DE VOTRE FUTUR LOGEMENT

- être titulaire d'un CDI
- respecter un taux d'endettement inférieur ou égal à 30%
- respecter les plafonds de ressources des logements de type ILM (Immeuble à Loyer Modéré) et PLS (Prêt Locatif Social) ou des logements soumis à défiscalisation.

**À noter :** la caution solidaire est possible uniquement dans le cas où le titulaire du bail aurait un statut étudiant

Pour tout complément d'information,  
n'hésitez pas à nous contacter au **02 62 941 942**  
24/24H - 7/7J